



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Conséquences de l'inflation sur les cantines scolaires

Question écrite n° 3963

Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences de l'inflation sur certaines cantines scolaires. Dans plusieurs communes, dont certaines de l'Hérault, la hausse des coûts des matières premières liée à l'inflation a conduit des prestataires à décider arbitrairement du retrait d'une partie du repas, le plus souvent l'entrée ou le dessert, sans concertation avec les maires des communes. S'il n'est pas sans ignorer que le choix de ces prestataires et les relations avec ces derniers relèvent de la compétence communale, cette problématique vient impacter directement le bon équilibre alimentaire des élèves, nécessaire à la fois à leur développement en bonne santé mais aussi à la réussite de leur parcours scolaire. Il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre des dispositions pour garantir aux élèves l'accès à des repas de bonne qualité nutritionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3963

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 février 2023

Question publiée au JO le : [13 décembre 2022](#), page 6164

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)